



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 27/01/2025
Et publication/ou notification
Du 28/01/2025

N°DEL 2025_01_003_3

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2025

Objet : PERSONNEL

Vacataire salle 2025

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Stéphanie MECHIN
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Yves NONJARRET donne procuration à Gabrielle DALMAS
Jean-Michel VIGNAT donne procuration à René CARANDANTE
Pierre MONETON donne procuration à Jacques BUTTARD
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Matthieu TAROT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

- Vu** le code général de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Considérant que le recrutement d'un vacataire est nécessaire aux besoins du service pour effectuer une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait.

Considérant que dans le cadre de la politique de l'habitat de la commune, il convient de recruter un agent vacataire pour la surveillance des salles.

Considérant qu'il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un taux horaire.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

Article 1 : Pour l'année 2025, Il est proposé de recruter un emploi vacataire pour remplir la mission de gestion de la location des salles communales, telle que définit à la suite.

En cas de location de salle par un particulier ou une association :

- Un état des lieux sera fait en présence du responsable de la location afin de vérifier l'état de la salle et du matériel avant la remise des clés.
- A la fin de la location, un autre état des lieux sera effectué afin de vérifier l'état de la salle et du matériel.

Article 2 : Le vacataire sera rémunéré à la vacation, après service fait, sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,88 €.

Le montant des crédits nécessaires est inscrit au budget communal.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

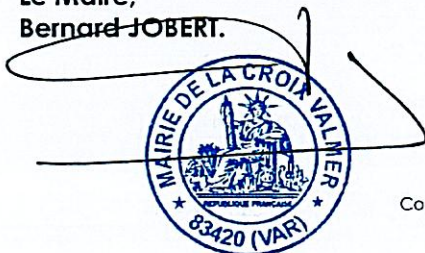
Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

28 JAN. 2025

Le Maire



Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Conseil Municipal du 23 janvier 2025
N° DEL 2025_01_003_3

2

REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-003-210300401-20250123-DEL_2025_01